

Flash Infos n°15-14

21 décembre 2015

Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

<http://snaps.unsa-education.org>



Nouvelle DR(D)JSCS

Pas de mobilité

Au 1^{er} janvier 2016



Les nouvelles D(RD)JSCS verront le jour le 1/01/16, sous l'autorité d'un seul directeur, le D(RD)JSCS.

Tous les PTP sport seront nommés au 1^{er} janvier dans ces nouvelles structures avec maintien de leur résidence administrative actuelle.

D'éventuelles mobilités ultérieures dépendront de la pérennité des antennes déconcentrées...

I/ Décret des nouvelles DRDJSCS « validé ».

Le projet de décret est dorénavant passé devant toutes les instances paritaires et attend le visa du Conseil d'Etat pour une parution programmée avant la fin de l'année.

Il stipule que :

- ☞ les nouvelles DR(D)JSCS seront composées d'un siège principal et d'antennes en lieu et place de toutes les actuelles DRJSCS supprimées ;
- ☞ que tous les personnels seront affectés à la nouvelle DR(D)JSCS par leur ministre respectif et qu'il n'y aura pas d'affectation spécifique à l'échelon régional ou départemental, sauf pour le DRA-DD délégué¹ et ses adjoints qui seront nommés par le 1^{er} Ministre.

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, le SGMAS² et la DRH se sont engagés à ce que tous les personnels, à l'exception des agents volontaires, conservent leur résidence administrative actuelle. Cet engagement sera concrétisé, à défaut d'arrêtés individuels, par un texte cadre que nous attendons.

Des mobilités ne pourraient intervenir que dans un 2^{ème} temps.

Pour les PTP³ elles dépendront essentiellement de l'avenir des antennes déconcentrées.

Le SNAPS revendique dès aujourd'hui des garanties ministérielles sur leur pérennité.

¹ Directeur régional et départemental adjoint – directeur départemental délégué.

² Secrétariat général des ministères des affaires sociales.

³ Etant donné leur spécificité, à savoir relever d'un contrat d'objectifs ou d'une lettre de missions, les PTP pourront continuer à assurer leurs missions de leur actuelle résidence administrative (siège ou antennes de la DRDJSCS).



La réforme territoriale JS doit s'inscrire dans le cadre de la mise en place du pacte national éducatif et d'un réel dialogue social...

toujours inexistant à ce jour !